

ÉLECTION MUNICIPALE

7 novembre 2021

2021 est une année d'**élection générale** dans tout le Québec. Le poste de maire et tous les postes de conseillers sont ouverts aux candidatures.

Les personnes qui désirent poser leur candidature à un poste de membre du conseil doivent se procurer le formulaire de « **Déclaration de candidature** » au bureau de la Ville durant les heures d'ouverture. La période de production des déclarations de candidature se tiendra du **17 septembre au 1^{er} octobre selon l'horaire décrit au verso**. Les conditions requises pour être candidat sont décrites au verso du présent communiqué.

- La **confection de la liste électorale** se fera du 17 septembre au 8 octobre 2021 à partir des données transmises par le Directeur général des élections du Québec. Cette liste sera complétée par l'ajout des électeurs non domiciliés qui auront fait une demande d'inscription.
- La **révision de la liste électorale** aura lieu le mardi 19 octobre 2021 de 10 h à 13 h ainsi que le mercredi 20 octobre de 19 h à 22 h, à l'hôtel de ville (3777, rue Principale à Dunham).
- La tenue du **vote par anticipation** aura lieu le dimanche 31 octobre 2021 de 9 h 30 à 20 h au gymnase de l'école primaire de la Clé-des-Champs (3858, rue Principale à Dunham).
- Le **jour du scrutin**, le dimanche 7 novembre 2021, le bureau de vote sera ouvert de 9 h 30 à 20 h au gymnase de l'école primaire de la Clé-des-Champs (3858, rue Principale à Dunham).

Je vous invite à prendre connaissance des informations au verso ainsi que l'avis public d'élection paru dans le journal Le Guide, édition du 8 septembre 2021.

Toutes les informations pertinentes concernant les élections municipales sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Dunham :

<https://www.ville.dunham.qc.ca/fr/elections-generales-municipales/informations-sur-les-elections-municipales/>

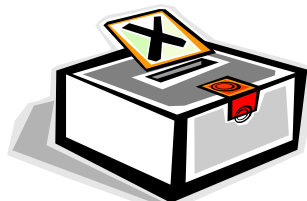
Pour tout renseignement :

Maxime Boissonneault, Adm.A., CRHA, OMA, DMA, président d'élection

3777, rue Principale, Dunham (Québec) JOE 1M0

Téléphone : 450 295-2418

Courriel : elections@ville.dunham.qc.ca





CANDIDATURE AU POSTE DE MAIRE OU DE CONSEILLER

Des conditions sont requises pour poser une candidature à un poste de maire ou de conseiller d'une municipalité. Certaines de ces conditions ont trait au statut de la personne qui désire se porter candidat, d'autres sont relatives à des inéligibilités.

Pour être éligible à un poste de membre du conseil, toute personne doit :

- **Avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale municipale** (ne veut pas dire être obligatoirement inscrite sur la liste), c'est-à-dire répondre aux conditions suivantes :
 - Le 1^{er} septembre 2021 :
 - Être une personne physique ;
 - Être de citoyenneté canadienne ;
 - Ne pas être dans une incapacité prévue par la loi ;

ET remplir l'une des conditions suivantes :

- Être domicilié sur le territoire de la municipalité, et, depuis au moins 6 mois, au Québec ;
- Être, depuis au moins 12 mois, soit :
 - Le propriétaire d'un immeuble, ou
 - L'occupant d'un établissement d'entreprise
- Le jour du scrutin, soit le 7 novembre 2021, être majeur (18 ans) ;
- **Résider de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze mois le 1^{er} septembre 2021.**

Pour produire une déclaration de candidature :

En vue des élections municipales qui se tiendront le dimanche 7 novembre 2021, les électeurs qui souhaitent prendre part au scrutin à titre de candidat ont du 17 septembre au 1^{er} octobre pour produire une déclaration de candidature, le lundi, mardi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le jeudi de 8 h 30 à 12 h. Le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau du président d'élection sera ouvert, sans interruption, de 8 h 30 à 16 h 30. ***Un rendez-vous serait souhaitable pour produire votre déclaration de candidature à l'endroit suivant :***

**Hôtel de Ville
3777, rue Principale, Dunham**

Toute personne intéressée peut obtenir des informations auprès du président d'élection. On peut également consulter la section spéciale sur les élections municipales du site Web du Directeur général des élections (www.electionsquebec.qc.ca) ou communiquer avec le centre de renseignements au 1 888 ÉLECTION (1-888-353-2846).

.....

LISTE ÉLECTORALE MUNICIPALE

Pour être inscrit sur la liste électorale, vous devez :

- Être une personne physique ;
- Avoir 18 ans ;
- Avoir la citoyenneté canadienne ;
- Ne pas être en curatelle ;
- Ne pas être dans une incapacité de voter prévue à l'article 53 de la loi, c'est-à-dire ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

ET remplir l'une des deux conditions suivantes, soit :

- Être domicilié sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec ;
- Être depuis au moins 12 mois le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.